

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à M. ROSEAU Jérémy en qualité de Directeur général des services

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2122-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par M. Jérémy ROSEAU en tant que directeur général des services de la collectivité

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Jérémy ROSEAU, directeur général des services, sous l'autorité du Maire pour :

- Pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur Jérémy ROSEAU lequel pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.
- Mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.
- Procéder à la légalisation des signatures prévue à l'article L. 2130-1 du Code général des collectivités territoriales
- La signature des bons de commande pour un montant compris entre 10 000 et 15 000 €

En outre, M. Jérémy ROSEAU supplée aux agents titulaires de délégations en leur absence.

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Le procureur près le tribunal judiciaire d'Evreux
- Monsieur Jérémy ROSEAU, titulaire de la présente délégation

PONT AUDEMER, le 21 février 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS